



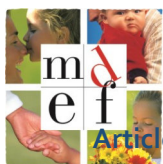
Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille du Gers
9 rue Irénée David — 32000 AUCH

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES — PROCÉDURE ADAPTÉE
(article L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique)

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Marché de prestations de restauration collective

Prestation de restauration collective (bébés, enfants, adultes)
Liaison chaude et froide — 7j/7, midi et soir
Marché ferme du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028 (2 ans, non renouvelable)



Article 1 — Objet et étendue de la consultation

La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille du Gers (MDEF), établissement public départemental autonome sis 9 rue Irénée David — 32000 AUCH, SIRET 263 200 297 00046, lance une consultation en vue de la passation d'un marché public de services ayant pour objet la prestation complète de restauration collective (élaboration des menus, approvisionnement, fabrication et livraison des repas) au profit des usagers (bébés, enfants, adultes accueillis) et du personnel de l'établissement.

Le marché n'est pas alloti, la prestation formant un ensemble indissociable (personnel unique, cuisine unique, cohérence des menus pour l'ensemble des publics). Les variantes ne sont pas autorisées. Il ne s'agit pas d'un accord-cadre.

CPV principal : 55321000-6 (Services de préparation de repas).

Article 2 — Conditions de la consultation

2.1 Type de procédure

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée ouverte, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique, le montant total estimé du marché sur sa durée ferme (2 ans) étant inférieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales (216 000 € HT au 1er janvier 2026).

2.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans, à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2028, sans reconduction ni tacite ni expresse.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Négociation

La MDEF se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre recevable. Elle se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Les candidats sont donc invités à remettre, dès le premier tour, leur meilleure offre.

2.5 Visite obligatoire des lieux

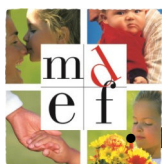
La visite du site d'exécution (cuisine, chambres froides, salles de restauration) est obligatoire préalablement à la remise de l'offre. Elle permet à chaque candidat d'apprécier in situ la disponibilité et l'état des moyens matériels mis à disposition par la MDEF. Toute offre remise sans que le candidat ait effectué cette visite et joint l'attestation correspondante sera considérée comme irrégulière et ne pourra pas être retenue.

La visite est organisée sur rendez-vous pris auprès de Marie-France Noblet, Cheffe du service Logistique (coordonnées à l'article 8), au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. À l'issue de la visite, une attestation de visite des lieux, signée par le représentant de la MDEF et par le candidat (ou son représentant), lui est remise. Cette attestation doit obligatoirement être jointe à l'offre (cf. article 4.2).

Article 3 — Documents de la consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) et son annexe (bordereau de prix unitaires) ;



- les formulaires de candidature DC1 et DC2 ;

- le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP), qui tient lieu de CCAP et de CCTP ;

- le projet d'accord de sous-traitance RGPD (article 28 du RGPD) ;
- le modèle d'attestation de visite des lieux.

Le DCE est mis à disposition gratuitement sur le profil acheteur de la MDEF : <http://marches.gers.fr>. Le retrait du dossier n'est soumis à aucune inscription préalable obligatoire, mais est recommandé afin d'être informé des éventuelles modifications ou précisions apportées au dossier.

Article 4 — Présentation des candidatures et des offres

4.1 Pièces de la candidature

- lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent), ou document unique de marché européen (DUME) en tenant lieu ;
- déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) ;
- pouvoir de la personne habilitée à engager la société, le cas échéant ;
- attestations fiscales et sociales de moins de 6 mois ;
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- liste de références sur des prestations comparables (restauration collective, protection de l'enfance / petite enfance) sur les 3 dernières années ;
- attestation de non-condamnation et de non-emploi de personnel en situation irrégulière ;
- certificat attestant l'absence d'OGM dans les produits susceptibles d'être livrés.

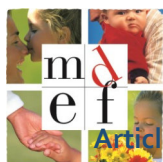
4.2 Pièces de l'offre

- l'acte d'engagement complété, daté et signé, avec son bordereau de prix unitaires renseigné ;
- un mémoire technique justificatif détaillant notamment : l'organisation de la production multi-textures (bébé/enfant/adulte), l'organisation de la liaison chaude et de la liaison froide sur 7j/7, un exemple de menus sur 15 jours, la démarche RSE (approvisionnement bio/local/SIQQ, empreinte carbone, plan de lutte contre le gaspillage, suppression du plastique à usage unique), les modalités de formation (dont la formation HACCP) et de remplacement du personnel, le plan de continuité de service ;
- la présentation du personnel affecté à l'exécution du marché (cuisinier/gérant, remplaçant, diététicien(ne)) : curriculum vitae, copie des diplômes ou certifications professionnelles, expérience en restauration collective, notamment petite enfance / protection de l'enfance (justificatifs du critère n° 4 de l'article 6) ;
- le CCATP paraphé à chaque page et signé, portant la mention « lu et approuvé » ;
- l'attestation de visite des lieux, dûment complétée et signée par le représentant de la MDEF et par le candidat, à défaut de quoi l'offre est irrégulière (cf. article 2.5) ;
- le projet d'accord de sous-traitance RGPD complété, daté et signé.

L'absence de mémoire technique, ou un mémoire manifestement insuffisant au regard des exigences du CCATP, pourra pénaliser le candidat lors de l'analyse des offres, voire conduire au rejet de l'offre.

Article 5 — Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront examinées au regard des garanties et capacités techniques, professionnelles et financières des candidats, et de la conformité et complétude des pièces demandées à l'article 4.1. Seules les candidatures recevables seront examinées au titre des offres.



Article 6 — Critères de jugement des offres

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

Critère	Pondération
Qualité des prestations (mémoire technique : équilibre alimentaire, variété des menus sur 15 jours, adaptation des textures bébé/enfant/adulte, gestion des régimes et allergies, traçabilité, animations, réactivité, moyens de remplacement)	30 %
Démarche RSE et environnementale (part de produits bio/SIQO/locaux, empreinte carbone et plan de réduction, lutte contre le gaspillage alimentaire, suppression du plastique à usage unique, actions sociales et de formation, transparence du reporting)	25 %
Prix (apprécié à partir du bordereau de prix unitaires et du détail quantitatif estimatif de l'acte d'engagement)	35 %
Qualification et expérience du personnel affecté à l'exécution du marché (cuisinier/gérant, remplaçant, diététicien(ne)) : diplômes, expérience en restauration petite enfance / protection de l'enfance, maîtrise des textures et de la continuité 7j/7	10 %

Chaque critère fait l'objet d'une notation sur 20, pondérée selon les taux ci-dessus. Critère prix : la note est égale à $20 \times (\text{montant HT de l'offre la moins-disante} \div \text{montant HT de l'offre examinée})$, le montant étant calculé à partir du détail quantitatif estimatif de l'acte d'engagement (quantités minimales annuelles de l'article 4 du CCATP $\times$ prix unitaires HT, majorés de douze mensualités de frais fixes). Critères qualité, RSE et personnel : notation sur 20 au regard du mémoire technique et des pièces justificatives produites (curriculum vitae et diplômes du personnel proposé pour le critère n° 4). L'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères sera retenue.

Article 7 — Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur candidature et leur offre en un pli unique, exclusivement par voie électronique, via le profil acheteur de la MDEF <http://marches.gers.fr>, au plus tard le 02 décembre 2026 à 12h00.

Tout pli parvenu après cette date et heure limites, ainsi que tout pli parvenu par un autre moyen (courrier, mail), sera considéré comme irrecevable. Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour transmettre les plis, la plateforme pouvant rencontrer des difficultés techniques.

Article 8 — Renseignements complémentaires

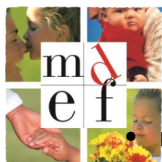
Pour obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire à la remise des offres, les candidats devront faire parvenir une demande écrite via le profil acheteur, au plus tard 6 jours francs avant la date limite de remise des offres.

Renseignements d'ordre administratif et technique : Marie-France Noblet, Cheffe du service Logistique — MDEF du Gers, economat@mdefgers.fr, tél. 05 62 63 37 33 ou 05 62 60 32 99.

Article 9 — Voies et délais de recours

Le tribunal compétent en cas de litige est le Tribunal administratif de Pau — Villa Noulibos, 50 cours Lyautey, BP 543, 64010 Pau Cedex — tél. 05 59 84 94 40.

- référé précontractuel, pouvant être exercé avant la signature du marché (articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative) ;
- référé contractuel, pouvant être exercé après la signature du marché, dans les conditions et délais fixés aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative ;



- recours pour excès de pouvoir et recours de pleine juridiction (recours « Tarn-et-Garonne »), dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Maison Départementale
de l'Enfance et
de la Famille dans le Gers